

21 DEC. 2016

D.J.R.C.T.

Délibération

Réunion du comité du 19 décembre 2016

Délibération n°2016-15

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Date de la convocation : 13 décembre 2016

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 69 : Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Christian BIGUET, Cécile BIR, Pascal BOLO, Christian BRUN, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Alain CHAUVEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Elisabeth CRUAUD, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Serge DAVID, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Philippe EUZENAT, Jacques GARREAU Joël GEFFROY, Jacques GILLAIZEAU, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMINE, Pierre HAY, Franck HERVY Yannick JIMENEZ, Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Dominique LE BERRE, Lénaïck LECLAIR, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Michel LUCAS, Jean-Jacques LUMEAU, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Alain MANARA, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Remy NICOLEAU, François OUVRARD, Joseph PARPAILLON, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Henri PIQUET, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Ghislaine RODRIGUEZ, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Thierry RYO, David SAMZUN, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Roger VEILLAUD, Alain VEY.

Absents et représentés 20 : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Martin ARNOUT donne pouvoir à Eric PROVOST, Marie-Annick BENATRE donne pouvoir à Benjamin MAUDUIT, Gaëlle BENIZE donne pouvoir à Alain MANARA, Benoît BLINEAU donne pouvoir à Mahel COPPEY, Jean-Michel BUF donne pouvoir à Jean-François RICARD, Pascale CHIRON donne pouvoir à Julie LAERNOES, Laurence GARNIER donne pouvoir à Alain VEY, Valérie GAUTIER donne pouvoir à Jacques DALIBERT, Frédéric GREGOIRE donne pouvoir à Laurence GUILLEMINE, André KLEIN donne pouvoir à Alain CHAUVEAU, Sylvain LEFEUVRE donne pouvoir à Yves DAUVE, Jean-Claude LEMASSON donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Catherine LUNGART donne pouvoir à Thierry RYO, Nicolas OUDAERT, donne pouvoir à Elisabeth CRUAUD, Alain ROBERT donne pouvoir à André SOBCZAK, Annie ROCHEREAU-PRAUD donne à François OUVRARD, Claudine SACHOT donne à Remy NICOLEAU, Aymeric SEASSAU donne à Mireille PERNOT, Marcel VERGER donne à Gérard DRENO.

Absents et excusés 24 : Jean-Guy ALIX, Laure BESLIER, Jean Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Laurianne DENIAUD, Dominique DUCLOS, François FEDINI, Marie-Cécile GESSANT, Hervé GRELARD, Pascale HAMEAU, Jean Yves HENRY, Bertrand HERRERO, Patrick LAMIABLE, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Barbara NOURRY, Louis OUISSE, David PELON, Pascal PRAS, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Pierre THOMERE.

Délibération

Réunion du comité du 19 décembre 2016

Délibération n°2016-15

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Exposé

A. Contexte général : situation économique et sociale

La poursuite du redressement des comptes publics engagée conjointement par l'Etat français et les collectivités nécessite de poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Le pôle métropolitain, syndicat mixte exclusivement constitué d'EPCI à fiscalité propre, se doit de participer, à son échelle, à l'effort réalisé par chacun de ses membres. En effet, les ressources du pôle sont exclusivement composées par des contributions des intercommunalités membres et de subventions de l'Etat ou des collectivités.

Le contexte général ne permet pas de préjuger d'un soutien financier élevé au pôle par des organismes extérieurs, en dehors des projets soutenus par le fond ville de demain ou le fonds Feder Val de Loire. Les hypothèses budgétaires présentées s'inscrivent donc dans la perspective d'un financement exclusif par les intercommunalités membres. Pour mémoire, en 2015 et 2016, les subventions représentaient entre 22% et 15% des recettes du pôle.

B. Tendances budgétaires et grandes orientations du pôle métropolitain

Les recettes de fonctionnement sont donc principalement issues des contributions des intercommunalités membres. En application des statuts du pôle métropolitain, une répartition a été définie en fonction du poids de population de chaque intercommunalités et de sa richesse fiscale. A partir de 2017, la communauté de communes Estuaire et Sillon se substituera aux communautés de Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire. La cotisation de la nouvelle communauté sera équivalente à la somme des deux :

| | |
|--------------------|--------|
| Nantes Métropole | 75,35% |
| Carene | 15,90% |
| Erdre et Gesvres | 3,98% |
| Estuaire et Sillon | 3,67% |
| Pays de Blain | 1,10% |

Délibération

Réunion du comité du 19 décembre 2016

Délibération n°2016-15

Rapport d'orientations budgétaires 2017

En 2016, les participations des intercommunalités membres ont été de

| | |
|------------------|--------------------|
| Nantes Métropole | 842 859 € |
| Carene | 177 856 € |
| Erdre et Gesvres | 44 520 € |
| Loire et Sillon | 20 022 € |
| Cœur d'Estuaire | 21 029 € |
| Pays de Blain | 12 304 € |
| Total | 1 118 590 € |

L'objectif pour le pôle métropolitain est donc de s'inscrire dans une perspective de baisse continue des contributions des intercommunalités d'ici 2020. Le budget 2017 devrait s'établir autour de 990 000€ d'appels de fonds des collectivités, soit une baisse de -11%. La diminution se poursuivra jusqu'à 860 000€ en 2020.

C. Les dépenses de fonctionnement

1. La refacturation à la Carene pour la mise à disposition de Service de l'équipe du pôle métropolitain

Cela correspond à la mise à disposition de 4 ETP auxquels s'ajoutent des missions au prorata temporis des services marchés et comptabilité de la Carene. Ils comprennent également les frais relatif à un bureau à Saint-Nazaire et les frais d'entretien d'un véhicule.

Pour 2017, il s'agira de rembourser à la Carene les frais engagés sur l'exercice 2016 pour un montant estimatif de 270 000€. D'ici la fin du mandat, ce montant devrait très légèrement augmenter pour atteindre environ 285 000€.

2. Les frais de fonctionnement du pôle

Il s'agit des fournitures, assurances, locations cité des congrès pour comités syndicaux, frais d'avocats, reprographie, déplacements... Le montant estimatif pour 2017 est de 102 000€ incluant une provision de l'ordre de 27 000€ pour la reprographie du Scot approuvé et la réalisation d'une vidéo expliquant les orientations stratégiques du Scot. A partir de 2018, les frais de fonctionnement s'établiront à hauteur de 92 000€.

Délibération

Réunion du comité du 19 décembre 2016

Délibération n°2016-15

Rapport d'orientations budgétaires 2017

3. L'adhésion du pôle à des organismes extérieurs

Le pôle adhère à la Fédération Nationale des Scot et à Air Pays de la Loire pour un montant total de 15 000€. Ces cotisations ne devraient pas connaître de hausse d'ici la fin du mandat.

4. Le budget études

Le budget du pôle prévoit une enveloppe prévisionnelle de 50 000€ pour permettre la réalisation de prestations permettant la mise en œuvre du Plan d'actions 2017-2020 validé par les six conseils communautaires. Ce budget sera stable dans les prochains exercices.

5. La participation agences d'urbanisme et les subventionnent dans le cadre de leur programme partenarial

Le pôle renouvèlera en 2017 ses conventions avec l'Auran et l'ADDRN. Les nouvelles conventions prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2017 et seront soumises à la validation du comité syndical lors du vote du budget. Elles seront établis pour une durée maximale de quatre ans, soit jusqu'au 30 juin 2021. L'année 2017 correspondra pour les agences, à une année exceptionnelle, ou elles contribueront à la fois à la mise en œuvre du Scot et également à la première année d'activation du plan d'actions du pôle. Pour 2017, la somme provisionnée sera de 455 000€ et sera répartie à la fois en fonctionnement et en investissement pour ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre du Scot révisé. Dans les années à venir, le soutien aux agences sera ajusté en fonction de leur programme partenarial.

6. La dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement obligatoire. La délibération n° 2016-13 prise sur la reprise des investissements du dialogue compétitif Eaux et Paysages a permis de réduire une hausse artificielle des amortissements. L'objectif est, d'ici 2020, de stabiliser la dotation aux amortissements à un niveau permettant de contribuer à la baisse des participations des intercommunalités membres tout en provisionnant les sommes nécessaires aux investissements du pôle (notamment pour les futures modifications, révisions et analyse des résultats du Scot 2). En 2017, la dotation aux amortissements devrait être de l'ordre de 283 000 €. L'objectif est de la ramener à 180 000€ au budget 2020.

Délibération

Réunion du comité du 19 décembre 2016

Délibération n°2016-15

Rapport d'orientations budgétaires 2017

D. Les recettes d'Investissements

Elles relèvent principalement de la Dotation aux Amortissements, du FCTVA et des subventions reçues.

E. Les Dépenses d'Investissements

En 2016, les dépenses d'investissements du pôle ont portées sur la révision du Scot, notamment pour les missions confiées à des bureaux d'études sur l'élaboration de la Trame Verte et Bleue et la réalisation de l'évaluation environnementale du Scot. Les provisions d'investissements effectuées permettront à la fois, et ce dès 2017, de :

- Subventionner l'Auran et l'Addrn
- Soutenir les EPCI membres dans les études de maîtrise d'œuvre d'eaux et Paysages
- De provisionner les sommes nécessaires à la réalisation des mini-belvédères dans le cadre de l'itinéraire cyclable initiée par la Conseil Départemental de Loire Atlantique.

F. Les emprunts

Le pôle métropolitain n'a jamais contracté d'emprunt, son budget annuel en investissement est entièrement financé par l'autofinancement (Dotations aux amortissements) , la récupération de la TVA et des subventions d'investissement. Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt d'ici la fin du mandat.

Le comité, dûment convoqué, délibère et,

- Prend acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A L'UNANIMITE

A Nantes, le 19 décembre 2016

Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

